



Action prud'homale, l'employeur ne répond plus

Par **Ambulances69**, le **11/10/2010** à **20:43**

Bonjour,

Salariée au sein d'un groupe de sept sociétés rachetées par une holding, quarante employés ont intenté une action prud'homale.

La saisine déposée fin décembre 2009, sans de conciliation car deux des entreprises sont en redressement judiciaire, les convocations au tribunal programmées pour fin octobre 2010, la partie adverse ne s'est jamais manifestée auprès de l'avocat commun au quarante salariés ni auprès du tribunal.

L'audience sera donc certainement reportée.

Quel recours ont les salariés pour éviter que les audiences soient reportées in aeternum?

Quelle action pouvons-nous faire pour empêcher l'employeur de s'esquiver?

Merci de votre réponse.